

**OxyChem®
Towerchlor® 56 Granules
Microbiocide**

COMMERCIAL
<i>LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI</i>
No. D'ENREGISTREMENT 25822 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES
GARANTIE: Teneur en chlore libre présent sous forme de dichloro-s-triazinetrione sodique 56%

ATTENTION

POISON



CORROSIF

Lot No.:

CONTENU NET 22,7 kg. (50 lbs.)

**Occidental Chemical Corporation
PO BOX 809050
DALLAS TX 75380-9050
972-404-3800**

**TÉLÉPHONE D'URGENCE 24 HEURES D'OXYCHEM
1-800-733-3665 ou 972-404-3328
TÉLÉPHONE D'URGENCE DE CHEMTREC: 1-800-424-9300**

MODE D'EMPLOI

POUR LUTTER CONTRE LES BACTÉRIES, LES CHAMPIGNONS ET LES ALGUES DANS LES SYSTÈMES DE RECIRCULATION D'EAU

POUR LES SYSTÈMES DE RECIRCULATION D'EAU

Ce produit est destiné à être utilisé dans les sites aquatiques suivants: systèmes commerciaux ou industriels de refroidissement à eau, systèmes de refroidissement par évaporation d'eau, échangeurs de chaleur d'eau, systèmes industriels de broyage, systèmes industriels auxiliaires d'alimentation en eau, eau de procédé industriel, systèmes d'évacuation industriels.

Méthode intermittente ou traitement choc

Dose initiale: Lorsque le système est considérablement contaminé, ajouter ce produit à raison de 18 à 90 grammes pour 1000 litres (0,15 à 0,75 livre pour 1000 gallons) dans le système pour obtenir un halogène résiduel de 1 à 5 ppm exprimé en chlore en effectuant cette mesure avec une trousse d'analyse appropriée. Répéter le dosage jusqu'à obtention de cette concentration résiduelle.

Dose ultérieure: Une fois que le contrôle de l'activité microbienne est évident, ajouter ce produit à raison de 3,6 à 18 grammes pour 1000 litres (0,03 à 0,15 livre pour 1000 gallons) dans le système pour obtenir un halogène résiduel de 1 à 5 ppm exprimé en chlore en effectuant cette mesure avec une trousse d'analyse appropriée. Répéter périodiquement selon les besoins pour maintenir le contrôle.

Méthode d'alimentation continue

Dose initiale: Lorsque le système est considérablement contaminé, ajouter ce produit à raison de 18 à 90 grammes pour 1000 litres (0,15 à 0,75 livre pour 1000 gallons) dans le système pour obtenir un halogène résiduel de 1 à 5 ppm exprimé en chlore en effectuant cette mesure avec une trousse d'analyse appropriée. Répéter le dosage jusqu'à obtention de cette concentration résiduelle.

Dose ultérieure: Une fois que le contrôle de l'activité microbienne est évident, ajouter ce produit à raison de 3,6 à 18 grammes par jour pour 1000 litres (0,03 à 0,15 livre par jour pour 1000 gallons) dans le système pour maintenir un halogène résiduel de 1 à 5 ppm exprimé en chlore en effectuant cette mesure avec une trousse d'analyse appropriée.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PRÉCAUTIONS

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- Agent d'oxydation puissant. Peut provoquer un incendie ou une déflagration s'il est contaminé.
- Forme un gaz dangereux lorsqu'il est mélangé à un acide.
- Ne pas mélanger à un autre produit chimique.
- Éviter tout contact avec la peau et les yeux.
- Dangereux s'il est ingéré.
- Garder le contenant fermé et le conserver dans un endroit frais et sec.
- Porter des gants résistant aux produits chimiques, un pantalon long, une chemise à manches longues et des chaussures lors de la manutention de ce produit.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'enregistrement lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Ce produit est toxique pour les poissons et d'autres organismes aquatiques. Il faut éviter de l'utiliser dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention de la réglementation fédérale ou provinciale. Il faudrait prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

® *OxyChem* et *Towerchlor* sont des marques de commerce déposées de Occidental Chemical Corporation

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))